

**DELIBERATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECOURS POUR
NON RENOUELEMENT D'INSCRIPTION EN THESE**

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 25 JUIN 2024,

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la DELIBERATION A DISTANCE_CR_2021-05-04-03_Commission recours non renouvellement inscription en thèse ;

PRESENTATION DU PROJET

Une commission de recours pour non renouvellement d'inscription en thèse a été créée par délibération du conseil de la recherche en date du 04 mai 2021.

Suite au renouvellement du collège des doctorants en novembre 2023, il est proposé d'actualiser la composition de la commission comme suit :

- 2 Professeurs des universités ou personnels assimilés, membres du conseil de la recherche :
 - Madame Delphine MARTINOT
 - Monsieur Jean-Marc LOBACCARO
- 2 Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés, membres du conseil de la recherche :
 - Madame Hélène CHANAL
 - Madame Stéphanie URDICIAN
- 1 personnel BIATSS, membre du conseil de la recherche : Madame Oriane VYE
- 2 Doctorants et 2 Doctorants suppléants, membres du conseil de la recherche :
 - Titulaires :
 - Irissa SINARE
 - Marie LELIEVRE
 - Suppléants :
 - Julia VAL-LEGOLL
 - /
- 2 invités permanents :
 - le.la Vice-Président.e chargé.e de la Recherche
 - un.e représentant.e de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation faite par Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la recherche ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De modifier la composition de la commission de recours pour le non renouvellement d'inscription en thèse, telle que définie ci-dessus.

Membres en exercice : 46

Membres présents et représentés : 26

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA 2024-06-25-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*